

# BOURSE MICHEL-CHAMPAGNE POUR LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE (1<sup>er</sup> CYCLE)

## Description et critères d'admissibilité

Les bourses Michel-Champagne pour la formation en archivistique proviennent du Fonds Michel Champagne – DGDA pour la formation en archivistique constitué pour marquer les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA) de l'Université de Montréal et du 25<sup>e</sup> anniversaire de service continu à la DGDA de Michel Champagne, archiviste à la division. Monsieur Champagne s'est consacré pendant ces 25 années aux archives historiques de l'Université de Montréal et a participé à la formation des archivistes par l'accueil et l'encadrement de nombreux stagiaires, notamment, en provenance de l'EBSI.

Cette bourse d'excellence est offerte aux étudiants inscrits à l'EBSI au programme de certificat en archivistique ainsi qu'à ceux inscrits au programme de certificat en gestion de l'information numérique, ayant complété minimalement 15 crédits de cours dans leur programme.

Une (1) bourse, au montant de 500 \$, sera octroyée selon les critères suivants :

- L'excellence des résultats scolaires dans l'ensemble des cours complétés du certificat (50 %).
- La qualité du texte décrivant sa vision de carrière en archivistique (50 %).

## Modalités d'inscription

Le candidat intéressé adresse à la Directrice de l'EBSI une demande qui contient les trois pièces suivantes :

- 1) Une lettre de présentation de la demande.
- 2) Un texte d'un maximum de 500 mots décrivant sa vision de carrière en archivistique.
- 3) Une copie à jour du relevé de notes du programme de certificat dans lequel il est inscrit.\*

Les demandes seront étudiées en toute confidentialité.

Version numérisée :

Courriel à : [bourses@umontreal.ca](mailto:bourses@umontreal.ca)

Objet : Bourse Michel Champagne pour la formation en archivistique (1<sup>er</sup> cycle)

Pièces jointes : les trois pièces mentionnées ci-dessus

**Fin du concours : mercredi 31 mars 2021\*\***

---

\*Les relevés Synchro sont admissibles.

\*\*Les demandes de bourse doivent être reçues à cette date avant 17 h.